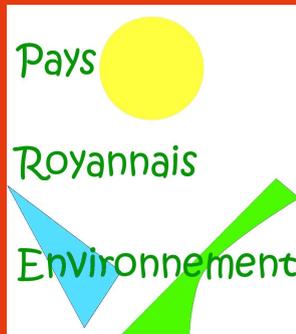


## CAHIER D'ACTEUR N°27 - MARS 2022



### Association Pays Royannais Environnement

#### Contact

Gérard BUNEL  
Président

Bernard CHAMBELLAND  
Vice-président

182 rue la Roche  
17640 Vaux-sur-mer  
Tél : +33.660619794  
paysroyannais.environnement@g  
mail.com  
www.paysroyannais.environneme  
nt.org

#### Présentation de la structure

L'association Pays Royannais Environnement (PRE) a pour objet la défense de l'environnement et le cadre de vie sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA).

L'association qui est membre de la Commission des Services Publics Locaux (CSPL) de la CARA entretient des relations régulières avec les élus municipaux et communautaires.

En tant que lanceurs d'alertes, les membres de PRE ont dénoncé et dénoncent encore et toujours toutes les agressions à l'environnement comme l'artificialisation des sols par la bétonisation, les abattages d'arbres, les constructions massives dans des espaces naturels sur tout le territoire du pays royannais.

Les oppositions aux coupes rases pratiquées par l'ONF dans la forêt de La Coubre ainsi que le projet d'extraction de granulats en mer au large de La Palmyre sont notamment à mettre au crédit de PRE.

Le texte de ce cahier d'acteur a été approuvé par le Conseil d'administration.

## LES GRANDES QUESTIONS DU DÉBAT

### Auxquelles vous pouvez répondre :

- Quel **scénario** souhaitez-vous proposer pour le projet, avez-vous un commentaire sur les **5 scénarios proposés** par les publics lors du débat ?  
[Nous proposons le scénario 4 qui est un projet avec des éoliennes flottantes fournissant 1 000 MW hors zone Natura 2000 et Parc naturel Marin](#)
- Quel est, selon vous, le **potentiel de l'éolien en mer** en Sud-Atlantique ? [Le potentiel de l'éolien en mer est important car le vent est plus fort et plus](#)

régulier qu'à terre.

- **Quelle puissance serait à prévoir** pour un premier projet de parc éolien en Sud-Atlantique ?  
1 GW
- 
- Quelle est **votre opinion quant à la localisation** de ce premier projet **dans la zone d'étude** soumise au débat public (la zone de 300 km<sup>2</sup>) ?
- L'implantation des éoliennes dans les zones protégées Natura 2000 et Parc Naturel Marin est le pire endroit
- 
- Quelles **localisations possibles** pour l'éolien en mer **en Sud-Atlantique** ?  
Les localisations sont possibles loin dans l'océan au large au-delà de la ligne des 100 m de profondeur, zone considérée pratiquement déserte par rapport aux zones côtières. En outre, à cette localisation, il y a peu d'impact pour le « peuple » migrateur aérien.
- Quelles **conditions techniques** pour la réalisation d'un parc ?  
Les conditions techniques ne sont pas du ressort de la compétence d'une association de défense de l'environnement.
- Quel est votre avis sur le **raccordement** du parc éolien en mer ?  
Le raccordement ne peut être que souterrain pour ne pas affecter les plages et la biodiversité du sol.
- Quelles sont vos propositions ou recommandations quant à l'**ancrage territorial du projet** ?  
Les retombées économiques doivent essentiellement revenir aux territoires traversés et l'énergie produite doit être utilisée en priorité par les collectivités et les particuliers à des conditions préférentielles.
- **Quelles sont vos propositions et recommandations sur la gouvernance du projet** ?  
Un conseil de surveillance du projet post-débat devrait être composé des élus des communes de la Presqu'île d'Arvert et des associations de défense de l'environnement.

## Avis de l'association Pays Royannais Environnement

Nous savons que le besoin en électricité va grandissant avec le numérique et les véhicules électriques mais que l'énergie fournie pour produire de l'électricité doit être décarbonée.

Une énergie décarbonée existe avec l'électricité d'origine nucléaire mais actuellement dix réacteurs sont à l'arrêt dont cinq pour des problèmes techniques notamment à cause de la corrosion. C'est d'ailleurs surprenant de découvrir ce phénomène de corrosion comme si l'entretien préventif n'était pas fait... De ce fait, aujourd'hui les centrales nucléaires vieillissantes, conçues pour trente ans, ont réduit leur production de 20 % au point que la Ministre de la Transition Écologique a été obligée de prolonger l'exploitation des centrales à charbon. Ce qui ne va pas dans le sens de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Inutile de parler de l'EPR, l'arlésienne d'EDF mais son coût exorbitant est lui bien réel. Les EPR et petites centrales nucléaires promises par le Chef de l'État ne verront pas le jour avant une quinzaine d'années. De plus, il nous paraît dangereux de poursuivre la création de nouvelles centrales en raison des cibles qu'elles fournissent aux belligérants (comme le dirigeant russe attaquant l'Ukraine) et aux terroristes. Il faut donc trouver des alternatives pour produire de l'électricité à court terme.

Les énergies renouvelables apportent la réponse sans dégagement de CO<sub>2</sub>.  
D'abord, les aérogénérateurs (éoliennes)

font partie des énergies décarbonées comme le solaire photovoltaïque et thermique. D'autres énergies moins exploitées existent aussi : la biomasse (bois, biogaz) et la géothermie. Mais une énergie renouvelable et peu coûteuse dont on ne parle jamais, c'est l'hydrolien. L'expérimentation d'une hydrolienne installée dans la Garonne à Bordeaux en aval du Pont de Pierre a prouvé son efficacité en produisant de l'électricité durant plusieurs années. L'expérimentation s'est achevée avec succès en décembre 2020. Ce n'est pas un produit industriel lourd mais on peut imaginer aisément pouvoir installer quelques hydroliennes dans l'estuaire de la Gironde à condition d'en avoir la volonté.

Nous défendons la décentralisation des moyens de production d'électricité par de petites unités utilisant le solaire photovoltaïque et / ou thermique chez les particuliers, dans les collectivités territoriales, sur les parkings extérieurs (supermarchés, entreprises) plutôt que de déboiser 1000 hectares de forêt comme annoncé en Gironde.

Concernant les éoliennes, nous proposons d'en implanter loin en mer, loin des secteurs de pêche artisanale à condition que ces éoliennes soient flottantes. Il faudrait aussi que l'armée française qui se réserve des zones sur la côte atlantique pour la défense aérienne cède quelques centaines de kilomètres carrés pour l'implantation de parcs éoliens.

## CONCLUSION

Le projet d'implanter un parc éolien au large de l'île d'Oléron dans des zones protégées Parc Naturel Marin et Natura 2000 est inacceptable pour les défenseurs de l'environnement que nous sommes. **Nous considérons que ce choix de l'État est même une provocation !** Nous ne sommes pas des Amish pour le retour à « la lampe à huile » (citation) mais nous ne soutenons pas le projet présenté en raison de son atteinte à la biodiversité et à la pêche artisanale locale. Notre avis qui en découle est défavorable.